

laquelle il me reçut. Il me fit quantité de questions sur le Roi et sur les guerres de France, auxquels il me paroissoit s'intéresser fort : il me parla aussi de M. l'ambassadeur avec de grandes démonstrations d'estime et d'amitié. Je pris ce moment-là pour lui demander la permission d'assister les esclaves et les autres chrétiens de ses états. Il me l'accorda sur le champ d'une manière aussi étendue et aussi favorable que je pouvois la désirer.

Le kan de la petite Tartarie est maître d'un fort grand pays. Il prend la qualité de *Padicha* ou d'empereur, et il est regardé comme l'héritier présomptif de l'empire turc, au défaut des enfants mâles des Osmans. Avec tous ces grands titres, il ne laisse pas d'être vassal du grand-seigneur, qui le met et le dépose à sa volonté, observant cependant de ne jamais faire mourir le déposé, et de lui substituer toujours un des princes de son sang. Ces princes du sang de Tartarie, qu'on nomme sultans, ne sont pas éloignés des affaires, ni enfermés comme ceux de Turquie ; on leur donne les grands emplois, et chacun a sa maison et son apanage. Le droit de leur naissance leur attache quantité de braves gens qui se dévouent à leurs intérêts et à leur fortune ; ce qui cause souvent des